



Chèque de caution lors de l'achat d'un terrain

Par **hindou**, le **23/09/2015** à **16:39**

Bonjour a tous, je me permet de solliciter votre bienveillance afin d'éclairer une situation qui m'embarrasse beaucoup .En effet, il y a un an j'ai acheter un terrain pour y construire une maison. Le lotisseur a réclamer un cheque de caution de 600 euros dont j'ai du m'acquitter chez leurs notaire le jour de la signature définitive, il s'agit de bloquer cette somme au cas ou des dégradations serais commises lors de la construction. J'ai depuis peux revendu ma maison et fournis un certificat de conformité de ma construction.Cela ma été fournis par la mairie après contrôle de la part mais le lotisseur me dit que je n'ai pas respecter le règlements du lotissement(a savoir certaines hauteurs de clôtures) et me demande de me mettre en conformité sans cela il refuse de me rendre ma caution et me menace de procédure judiciaire. J'aimerais s'il vous plais quelques conseille car cela m'inquiète beaucoup? j'ai déjà du vendre ma maison pour des problèmes financiers et voila que d'autres problèmes arrivent.cordialement